

Domaine Public

DP

944

J.A. 1000 Lausanne 1 23 mars 1989
Hebdomadaire romand Vingt-sixième année

Partis cherchent candidats

Les partis politiques ont toujours joué un rôle de formation et de sélection d'une «élite» destinée à occuper les différentes fonctions législatives ou les grandes magistratures comme les Conseils d'Etat et le Conseil fédéral. Le candidat devait le plus souvent suivre un cursus s'apparentant à un véritable parcours du combattant qui débutait traditionnellement par l'inscription à un parti entre 20 et 35 ans. C'est là que l'on commence à se faire connaître en militant dans l'organisation de jeunesse, en tapant sur la table et en contestant les options politiques des gens en place... L'étape suivante consiste à travailler dans une commission, à entrer au comité de la section, puis à élargir le réseau de ses relations en participant aux congrès cantonaux et nationaux. Vient ensuite l'épreuve de l'élection au législatif communal ou cantonal, suivie en général par une phase plus ou moins longue de maturation où il s'agit de se montrer à la hauteur face à ses adversaires politiques. C'est pendant ce temps que l'on s'assagit sans perdre son dynamisme et que l'on parvient à rassurer en conservant un peu, un tout petit peu, d'originalité.

A l'issue de ce subtil mécanisme de socialisation, le candidat est mûr pour briguer de plus hautes charges, Municipalité, Conseil national ou Conseil d'Etat, et enfin, peut-être pour certains, le Conseil fédéral.

Aujourd'hui, les partis connaissent tous une crise de recrutement et ces mécanismes traditionnels sont bouleversés. Le parti radical en est l'illustration la plus spectaculaire. Dans deux cantons latins, il vient de choisir des candidats au Conseil d'Etat qui n'avaient jamais obtenu de mandat politique auparavant. A Neuchâtel, Marie-Françoise Bouille avait certes présidé la section locale, mais n'a jamais été élue dans un législatif. Au Tessin, le désormais célèbre procureur Dick Marty va passer directement du judiciaire à l'exécutif. On sait aussi la difficulté des radicaux vaudois à trouver une personnalité d'envergure comme candidat à la syndi-

cature de Lausanne, peu de temps après que Jacques Martin a accepté à contre-cœur de «descendre» de Berne au Château pour y assurer le troisième siège radical.

Les partis de gauche auraient tort de se gausser. Leur situation n'est pas tellement plus réjouissante, même si la relève à court terme est mieux assurée. Les femmes et les hommes dans la quarantaine qui arrivent maintenant à l'âge des responsabilités n'y sont en effet pas très nombreux. Les Genevois sont bien contents d'avoir une Micheline Calmy-Rey et les Valdois une Francine Jeanprêtre ou un Pierre Aguet pour assurer la continuité.

Mais derrière eux, la gauche sera confrontée à un trou démographique. Les militants de 30 ans sont peu, très peu nombreux. Quelques enseignants et travailleurs sociaux, comme d'habitude, mais pas en nombre suffisant pour remplir les listes, permettre un apprentissage et une sélection.

Inutile de pleurer sur la désaffection à l'égard des partis; certains phénomènes sont inévitables. Ainsi la durée de plus en plus longue des études, les voyages à l'étranger, la mobilité accrue font que l'on se fixe de plus en plus tard. Or il faut être enraciné pour s'intéresser à la chose publique. Voilà peut-être un début d'explication...

Mais il faut savoir aussi que parallèlement aux difficultés de recrutement des partis, le goût de l'action publique se développe dans les associations et les groupes d'intérêt. C'est peut-être dans cette direction qu'il faut chercher et trouver des candidats qui acceptent de figurer sur une liste — qui ne soient pas forcément membres du parti mais s'engagent à respecter la discipline du groupe s'ils sont élus. Une telle manière de procéder serait une véritable révolution pour certaines formations politiques, mais après tout le modèle du parti de masse pyramidal qui s'est constitué vers 1880 n'est pas éternel. Et surtout, il est temps d'inventer d'autres modes de participation des citoyens à la vie publique.

JG

(ag) L'introduction du délit d'initié dans notre code pénal, depuis juillet 1988, n'a été décidée que sous la pression des Etats-Unis. On rappellera que les filiales des banques commerciales suisses étaient menacées de lourdes amendes, voire d'interdiction d'exercer sur le marché américain si elles refusaient de collaborer aux enquêtes de la commission et du juge chargés de l'instruction. Après un accord bilatéral avec les Etats-Unis, contraire aux règles élémentaires de l'universalité du droit, la norme fut introduite dans notre code. *Lex americana*, ont dit beaucoup de commentateurs et quelques parlementaires.

Des initiés richissimes

Et voici que Hermann Bodenmann, président de la Commission fédérale des banques, chargée par la loi du contrôle de la correction des comptes bancaires, de la gestion irréprochable et, par convention privée, de la bonne application de la convention de diligence, en un mot l'homme le mieux placé en Suisse pour connaître de l'intérieur le ménage bancaire, donne à Denis Barrelet (*24 Heures*, 18 mars) une interview. Avant de le citer, précisons que Hermann Bodenmann parle des banques sans agressivité. En ne préconisant pas, contrairement à Markus Lusser, président de la Banque nationale, que les dispositions de la convention de diligence soient introduites dans la loi, il leur apporte même un appui qui sera apprécié.

D'où le caractère explosif de cette décalation sur les opérations d'initié et l'introduction d'une norme pénale: «*Elle a considérablement renforcé la morale au sein du milieu bancaire. Autrefois, un directeur de banque était richissime au bout de quelques années...*» Heureusement qu'une norme pénale ne s'applique pas rétroactivement! Mais comment sans avoir sévi M. Bodenmann peut-il lancer une telle accusation? Enrichissement d'initié et gestion irréprochable auraient-ils pu avoir été compatibles? ■

URBANISME LAUSANNOIS

Rôtillon, suite sans fin

(ag) Ni les arguments fanfarons «montrons que Lausanne peut agir», ni les appels vertueux «assainissons ce quartier qui fut mal famé» n'ont suffi pour rendre acceptable ce mauvais projet. Même l'engagement des municipaux socialistes, s'exposant plus que ne l'exigeait l'ordinaire collégialité, n'a pas créé une majorité; un bon cavalier ne fait pas gagner un tocard.

Faut-il d'ailleurs parler d'une défaite de l'urbanisme lausannois? Ce plan n'était pas celui de l'autorité, décidant souverainement de l'affectation d'une parcelle centrale de son territoire, il était celui d'un promoteur annexant dans son périmètre le domaine public de la ville. Certes les conditions financières de la cession furent âprement discutées, sans comparaison avec l'incroyable capitulation des autorités morgiennes devant la même société, General Parking SA. Mais le respect d'autres règles que celle de la rentabilité ne se traduit dans la discussion du plan que par la demande de retouches. Ce qui était difficile à accepter dans la présentation de ce projet indéfendable urbanistiquement était la résignation de la Municipalité: maîtresse des deux tiers du terrain, détentrice du pouvoir d'affectation du sol, elle déclarait qu'il n'y avait pas d'autre solution. Le peuple a restitué l'autorité publique.

ÉCHOS DES MÉDIAS

L'hebdomadaire socialiste allemand *Vorwärts* n'a pas cessé de paraître à la date prévue (DP 938) car les réactions indignées et, surtout, des milliers de nouveaux abonnés ont contraint le comité directeur de la SPD à lui accorder un délai de grâce jusqu'à mi-avril. De nouvelles solutions sont à l'étude.

Le mensuel turc *Sosyal Demokrat*, lancé en mars 1988, vient de terminer sa première année d'existence. C'est le premier journal social-démocrate lancé depuis le putsch militaire de 1980. Tirage: 5000 exemplaires.

Le référendum assainit au moins la situation à défaut du quartier. Le fonds de placement qui a, il y a quelque trente ans, acheté ces parcelles prétendait avoir reçu des responsables politiques de l'époque des promesses de réalisation immobilière. Deux fois, le Conseil communal y fit obstacle. Les promoteurs, vexés, déclarèrent alors qu'ils avaient, dans leurs comptes, amorti à un franc ces terrains et que désormais ils pouvaient attendre, laissant pourrir et le dossier et les immeubles. Ce contentieux-là a été réglé par le peuple.

Aller de l'avant

La cession du domaine public pour compléter une opération privée est maintenant exclue. Il serait sage que, forte de cette situation nouvelle, la Ville rachète les terrains nécessaires à une opération urbanistique de bonne échelle. Un prix correct est négociable: il y a des experts et des arbitres pour ce genre de choses. La maîtrise du terrain permettrait un choix entre différents projets, qui devraient avoir une rentabilité correspondant au lieu. L'achat des terrains en serait rendu moins onéreux. Si cette solution qu'impose le scrutin ne se révélait pas négociable, la Ville serait en droit, le faisant savoir, d'exercer tous les moyens juridiques en son pouvoir. ■

La vie en direct: sans interruption pendant cinq heures, la télévision suisse-allemanique DRS a émis depuis la division des prématurés des maternités de Berne et de Winterthur. Bébés, mères, médecins, infirmières et reporters ont permis de découvrir une ambiance bien particulière.

Werner K. Rey élargit le champ d'activité des éditions Jean Frey, qui lui appartiennent, et achète la maison d'édition Walter à Olten. Il devient de ce fait éditeur de l'hebdomadaire familial catholique *Sonntag* alors que l'imprimerie Walter imprimera prochainement l'hebdomadaire familial protestant *Leben und Glaube*. *L'Echo illustré*, hebdomadaire familial catholique romand paraît sur ces mêmes presses.

Revoilà la TVA

(y) Selon l'article 41 ter de la Constitution fédérale, voté en novembre 1981, les deux recettes principales du ménage fédéral, à savoir l'impôt fédéral direct (IFD) et l'impôt sur le chiffre d'affaires (Icha), cesseront en 1994 d'alimenter la caisse tenue par Otto Stich. En prévision de cette échéance, le Conseil fédéral a présenté, l'automne dernier, quatre variantes pour un éventuel régime des finances fédérales, livrant le tout en pâture aux cantons, partis et associations, qui viennent de rendre leurs volumineuses copies au Bernerhof (DP 929, 24.1.88).

Avant l'été en principe, on saura si le Conseil fédéral maintient sa préférence pour un Icha rénové, combiné avec une forme ou une autre d'imposition de l'énergie; ou bien s'il tente, contrairement à la volonté de M. Stich, de sauter par-dessus l'ombre portée par les échecs de 1977 et 1979, pour relancer l'idée d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA), c'est-à-dire d'une imposition multiphase et générale de la consommation.

Visionnaires

A l'heure où le débat sur la fiscalité fédérale n'a pas encore pris la tournure, forcément restrictive, qu'il aura d'ici quelques mois, on peut encore rêver à une réforme cohérente du régime des finances fédérales. Soyons donc visionnaires et oublions un instant que nous vivons en Suisse, où rien ne garantit que même la solution du plus petit dénominateur commun va l'emporter. Admettons donc que l'on profite de la double échéance de 1992 (marché intérieur européen) et de 1994 (finances fédérales) pour repenser l'ensemble de la fiscalité helvétique.

L'idée s'impose d'un partage plus net, pour ne pas dire total, des recettes fiscales: un redimensionnement de l'IFD lui permettrait de retrouver des proportions d'il y a une trentaine d'années, quand l'imposition sur le revenu et la fortune procurait à la Confédération seulement le quart de ses rentrées, tandis que ces dernières proviendraient à nouveau en majeure partie (60% au moins) de la fiscalité indirecte. Ce rééquilibrage, tant à l'intérieur de la Confédération qu'entre cette dernière et les cantons, permettrait d'alléger la charge, aujourd'hui très fortement progressive, représentée par l'IFD. Si l'opération devait se

solder par un supplément de recettes fédérales, cet excédent contribuerait à débloquer le financement de certaines prestations sociales — assurance-maladie en premier lieu, mais peut-être aussi AVS au siècle prochain. Du coup, l'édifice fédéral des finances publiques trouverait une cohérence que tout le monde s'accorde à lui refuser aujourd'hui.

Optimistes

Mais soyons simplement optimistes, espérons que la foule des oui à la TVA, même assortis de toutes sortes de *mais*, fera réfléchir le Conseil fédéral sur l'opportunité de passer, dès 1995, au système de taxation de la consommation imposé dans l'Europe communautaire et d'ores et déjà en vigueur dans tous les pays du continent, sauf l'Islande et la Suisse. Dix ans après la seconde votation négative sur la TVA, l'idée de cette forme d'imposition à plusieurs stades a fait un chemin considérable: les chefs d'entreprises y sont désormais acquis, tout comme les salariés de l'Union syndicale, les directeurs cantonaux des finances (y compris les plus fédéralistes) ou les organisations de consommateurs. L'adoption d'une TVA, même aménagée et compliquée par le perfectionnisme helvétique, mettrait la fiscalité indirecte suisse à un niveau européen, évacuant du même coup les innombrables problèmes liés à la rénovation de l'Icha, tout comme à l'imposition concomitante des agents énergétiques.

Réalistes

Mais soyons réalistes et lisons entre les lignes des prises de position rentrées ces derniers jours au Département fédé-

ral des finances, où leur dépouillement va prendre des semaines. Mauvaise conseillère, la peur domine partout, prémisses classiques à l'inaction. Certes, personne ne préconise ouvertement le statu quo; mais les plus audacieux eux-mêmes souhaitent que l'on ménage les contribuables les plus bruyants de Suisse (bistroquiers, coiffeurs, garagistes, etc), alors que l'un des mérites de la TVA réside précisément dans son universalité.

Marqués par les obsessions du moment (taxe occulte, réforme du droit de timbre, imposition de l'énergie), les avis donnés dans le cadre de la procédure de consultation qui vient de s'achever n'en sortent que pour envisager l'ensemble du problème en des termes fortement réducteurs.

La grande préoccupation actuelle s'appelle «Staatsquote», c'est-à-dire la part prise par les collectivités aux affaires du pays, telles que la mesure du produit intérieur brut (PIB); le Conseil fédéral admet lui-même que le ménage helvétique ne doit pas dépasser un dixième du PIB, proportion inscrite dans la planification financière pour les années à venir. Mais dès qu'on cite un tel chiffre, on pousse aux enchères — aux sous-enchères en l'occurrence. Il va sans dire que le cinquième du budget fédéral représenté par les dépenses militaires ne serait pas touché par les réductions souhaitées.

Menaçants

Au total, le débat en cours sur l'avenir des finances fédérales se déroule comme tant d'autres à un double niveau: celui des discours, qui font la part belle à la clause de la compatibilité européenne de la Suisse, et celui des exigences réelles, qui tendent à l'appauvrissement de l'Etat. A cette tendance profonde de la majorité bourgeoise s'ajoute bien sûr, pour l'illustrer et l'aggraver à la fois, le lobbyisme des défenseurs d'intérêts catégoriels, d'autant plus efficace qu'il porte des préoccupations plus homogènes, et d'autant plus redouté qu'il paraît susceptible de faire capoter un référendum facultatif ou obligatoire.

Telles sont les contraintes de la démocratie directe appliquée aux problèmes des finances publiques et de la fiscalité. ■

La procédure accélérée en question

(fb/pi) Après la deuxième révision de la loi sur l'asile, il a bien fallu constater que rien n'était résolu; la pile des requêtes ne diminue pas... (voir DP 926).

Parallèlement aux travaux du groupe «Stratégie», dont le rapport sur les perspectives à long terme de la politique d'asile sera rendu public au début avril, le Délégué aux réfugiés (DAR) a mis en place, à la fin de l'année dernière, une nouvelle organisation administrative, la «procédure 88», destinée à enrayer le cercle vicieux: des procédures trop longues génèrent des cas en attente et créent les conditions d'un contournement de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers. Elles placent ensuite les autorités d'exécution devant les difficultés que présente un renvoi lorsqu'une décision de refus est prononcée tardivement. Pour les requérants étiquetés «procédure 88» dès leurs arrivées en Suisse, hébergés ou non dans les nouveaux centres fédéraux créés à la même époque, les étapes sont les mêmes que dans la procédure normale (une ou deux auditions, décision, voie de recours) mais sans «temps mort» administratif. L'idée est de traiter chaque demande pendant le délai de trois mois durant lequel le requérant ne peut exercer d'activité lucrative.

Pour évaluer le résultat de cette procédure et débattre des problèmes et des solutions à envisager, nous nous sommes entretenus mardi 14 mars avec Philippe Bois. Actif à Neuchâtel auprès de requérants, président de la Coordination asile Suisse, il nous répond avec la lucidité et l'indépendance que nos lecteurs lui connaissent.

La lenteur d'examen des demandes d'asile a fait l'objet de nombreuses critiques. Or, les mêmes personnes ne sont aujourd'hui pas d'accord avec la procédure accélérée (ou procédure 88) mise en place par le DAR; n'y a-t-il pas incohérence?

Je ne m'oppose personnellement pas à la procédure 88. Il est nécessaire de traiter rapidement les demandes d'asile afin d'éviter que les dossiers s'accumulent et que des renvois doivent être ordonnés alors que le requérant se trouve en Suisse depuis plusieurs années. La procédure 88 n'est toutefois pas satisfaisante dans son application: elle crée une inégalité de traitement, puisque ceux qui y sont soumis n'ont pas la possibilité de travailler et qu'ils sont pratiquement certains que leur demande sera refusée. Or ces personnes en côtoient d'autres, parfois des membres de leur famille, qui ne sont pas soumises à cette procédure. Celles-ci peuvent exercer une activité lucrative et resteront en Suisse plusieurs années. Il faut savoir aussi que le tri s'opère dans les centres d'enregistrement sur la base d'une audition qui dure une quinzaine de minutes. Cela signifie que le Kurde analphabète sera presque automatiquement traité selon la procé-

sure 88 alors que le Turc ayant milité au parti communiste et qui sait utiliser les bons arguments a des chances de suivre la procédure normale. De ce tri subjectif découlent des chances inégales d'être admis comme réfugié. Cette inégalité se retrouve parfois aussi dans le traitement des demandes. On a l'impression qu'il y a un contingent pour les «cas dérangeants», ceux soutenus par des politiciens, des comités, etc. Or il faut savoir que suscitent pareils soutiens les plus malins au détriment souvent de ceux qui en auraient le plus besoin.

Vous reconnaissez donc que de nombreuses personnes déposent une demande d'asile dans le but de travailler en Suisse et qu'il s'agit avant tout de réfugiés économiques?

La distinction entre réfugiés économiques et politiques n'est pas si simple. Il existe de nombreux pays pauvres sur la planète d'où ne proviennent pas de réfugiés parce que les droits de l'homme y sont plus ou moins respectés. Pour d'autres pays, il y a conjonction de motifs économiques et politiques. C'est le cas de la Turquie par exemple. Il faut également savoir que derrière ces classifications, il y a des personnes. Travailler en

Suisse, cela sert souvent à payer un passeur. Cela permet aussi de ne pas perdre la face au moment du retour au pays; celui qui rentre avec une certaine somme d'argent lui permettant de développer une activité dans son pays sera mieux accueilli que celui qui est renvoyé après quelques mois, sans le sou et en ayant contracté des dettes pour venir déposer une demande d'asile en Suisse.

N'est-ce pas un abus que d'utiliser la procédure d'asile pour venir travailler en Suisse?

Les gens utilisent les possibilités qui leur sont offertes et qu'ils connaissent. Il y a en Suisse 100 à 150'000 emplois disponibles pour des réfugiés et des travailleurs au noir. Notre économie recherche cette main-d'œuvre. S'ils ne venaient pas sous l'étiquette «requérant d'asile», ils viendraient comme travailleurs au noir, avec ce que cela signifie comme conditions de travail.

Ne serait-il dès lors pas préférable d'accepter ces gens en leur attribuant, comme le suggère le Conseil d'Etat genevois, un permis de travail temporaire et non renouvelable?

La situation serait bien sûr beaucoup plus claire. Car de nombreuses personnes pourraient ainsi bénéficier d'une activité lucrative durant quelques temps sans avoir à passer par la filière de la demande d'asile.

Pour en revenir à la procédure 88, vous avez dit que vous n'y étiez pas opposé. A quelles conditions serait-elle acceptable?

Si elle était appliquée à tous les requérants, et pas seulement à certains au terme d'un tri sommaire...

Le DAR, déjà surchargé, pourrait-il y faire face? Peut-on vraiment s'en tenir à un délai de trois mois pour traiter toutes les demandes qui sont présentées?

Le DAR est surchargé par les anciens cas. Il faut donc leur appliquer une solution globale. Une fois ces dossiers liquidés, rien n'empêche de traiter tous les nouveaux cas rapidement. S'il le faut, il est également possible de modifier la loi et de porter à six mois le délai d'attente avant de pouvoir travailler.

Comme autre condition, je dirai qu'il faut respecter un délai de 15 à 20 jours entre la date d'arrivée et la première

audition; la loi sur l'asile garantit la possibilité d'avoir recours à un mandataire et exige la participation d'un représentant d'une œuvre d'entraide. Il faut laisser le temps de fixer les rendez-vous. Il est inutile de vouloir à tout prix procéder rapidement à des auditions sous prétexte d'éviter que le requérant ne «prépare» son histoire. Si «préparation» il y a, c'est avant l'arrivée en Suisse. Humainement, il est beaucoup plus important d'assister ces personnes, de leur laisser le temps d'arriver, de se faire à leur nouvelle situation. Il est également nécessaire de les entourer mieux que ce n'est le cas actuellement. Il y a des centres accueillant 120 personnes et qui fonctionnent avec trois ou quatre employés, cuisinier compris. La conséquence, c'est que personne n'est disponible pour assister les requérants dans des opérations aussi simples que faire un téléphone, écrire à sa famille ou prendre contact avec un mandataire. Il ne suffit pas que la loi existe et reconnaisse des droits au requérant. Il faut aussi que celui-ci ait la possibilité de les exercer. Notre accueil doit être d'autant plus qualitatif que la décision se prend en peu de temps.

Enfin, dernière condition, il faut un regroupement des forces au niveau fédéral; les cantons ne sont pas équipés pour faire des auditions de requérants en provenance de plus de 120 pays, ce qui signifie autant de cultures, de langues, de comportements différents. On peut tout à fait imaginer, par exemple, que la Confédération délègue du personnel dans les cantons.

Et puis, bien sûr, il faut que les requérant n'ayant pas été admis soient renvoyés chez eux, pour que le message passe. Car il faut le dire, actuellement de nombreuses décisions de renvoi ne sont pas exécutées par les cantons. Ce n'est pas que je sois contre le fait qu'ils restent, mais alors, qu'on les accepte! Nous devons être cohérents avec la loi, avec les requérants et avec nous-mêmes.

Il faut un accueil de meilleure qualité, dites-vous. Mais les œuvres d'entraide qui gèrent les centres ont-elles les moyens financiers et humains d'assumer ces tâches?

Personne ne les oblige à jouer ce rôle. Si elles ne sont pas en mesure de faire leur travail correctement, qu'elles laissent tomber! Il faudra bien alors que la Confédération prenne ses responsabilités et trouve des solutions. Mais je crains qu'il

SUR LES ÉCRANS

De toutes les couleurs

Les fonctionnaires du marxisme possèdent une définition du fascisme où il est question «des sommets du haut capital». Mais il suffit d'avoir un peu de bon sens pour se rendre compte que le fascisme est une attitude morale, en fait la plus immorale, le comble du mépris à l'égard de la vie et des peuples. Le fascisme est présent, malheureusement, dans l'homme universel; il y a du fascisme noir, rouge, vert, bleu, enfin de toutes les couleurs. Parlons alors plutôt de la totale négation d'autrui, du fait de nier à l'autre le droit d'exister, de respirer, de penser. Refuser la liberté à une certaine catégorie de gens, quand ce n'est pas à tous, leur droit à disposer de leur corps et de la possibilité de se manifester en tant qu'êtres humains.

Alors il ne faut pas s'étonner qu'un metteur en scène militant comme Costas-Gavras, qui a frappé fort à droite et à gauche, s'attaque cette fois-ci au fascisme plus ou moins latent de certaines couches de la population américaine. Après la condamnation du régime des colonels — Z — après le démontage du mécanisme des abjects procès stalinien — *L'Aveu* — Costas-Gavras dévoile le danger potentiel que représentent des

n'y ait trop de gens qui «vivent» de l'asile pour que cette remise en question ait lieu.

Ne pourrait-on pas aussi remplacer la procédure actuelle par un quota à disposition par exemple du Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) qui nous attribuerait chaque année un nombre correspondant de réfugiés, la procédure d'admission étant déléguée au HCR?

Je suis contre les quotas — sauf dans le cadre de programmes spéciaux — parce qu'il n'est pas possible de décider à l'avance combien de personnes seront en état de demander l'asile une année, deux ans plus tard. J'estime que la Suisse devrait être prête à accueillir, s'il le fallait, 500'000 personnes menacées comme elles l'étaient lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce serait dur, mais nous aurions encore à manger. ■

organisations comme le tristement célèbre Ku Klux Klan est ses succédanés. Il faut rendre hommage au cinéma des USA qui réussit à se renouveler et à rafraîchir ses cadres; toute une pléiade d'acteurs nouveaux et talentueux est apparue dernièrement sur les écrans. Parmi ceux-ci, le viril Tom Berenger et la subtile Debra Winger qui offrent une force méritoire au dénouement de l'intrigue à surprises de ce film, *La Main droite du diable*.

Jodie Foster est une autre découverte du cinéma transatlantique, bien qu'on l'ait vue également dans des films français, et cela depuis pas mal d'années déjà. Elle est toujours jeune mais il y a dans son jeu une énergie accumulée qui ne demande qu'à s'épanouir. C'est ce que l'on peut admirer dans *Les Accusés*. Imposer sa volonté à l'autre, nier à l'autre le droit de disposer, voilà ce dont je parlais; car le viol a très peu à faire avec l'érotisme et la sensualité. C'est en fait l'expression du mépris, de la loi du plus fort, de la non-reconnaissance de l'autre. D'autant plus terrible quand il s'agit d'un acte collectif. Voilà de quoi traite le film de Jonathan Kaplan créant l'occasion d'un débat ardu et d'une performance valable de cette intéressante actrice. En sortant de ces films, le procès se prolonge dans le for intérieur du spectateur. Tant mieux.

Benjamin Dolinger

DP Domaine
DP Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch (fb),

Jean-Daniel Delley (jd), André Gavillet (ag),

Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj),

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue:

Jean-Louis Cornuz, Benjamin Dolinger

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelfi

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Lisez-vous «Réforme» ?

Donc, le chiffre de 40'000 enfants mourant de faim par jour est «*totalemment faux*». Jean-François Revel (mais comment donc!) écrit ceci, dans *La Connaissance inutile*: 40'000 par jour, cela fait 14'600'000 morts de faim par an. Or «*comme tout démographe qualifié peut l'indiquer aux esprits curieux, il meurt chaque année, en tout, sur l'ensemble de la planète, environ 50 millions d'être humains (...). Dans ce total, les décès causés directement par la privation d'aliments oscillent, selon les années, entre 1 et 2 millions.*» (DP 941).

On s'en doute: je ne suis pas un démographe qualifié! Toutefois l'un des chiffres donnés par Revel est faux: selon les statistiques de l'OMS, on compte pour 1987 60 millions et des poussières de décès. Le chiffre me paraît faible: dans les heureuses années de ma jeunesse, on voyait quelquefois dans les églises catholiques cette inscription: «*Prière pour les 100'000 agonisants du jour*», ce qui

faisait donc 36 millions de décès pour une population de deux milliards — nous sommes aujourd'hui plus de cinq milliards. Mais puisque l'OMS le dit... Quant à l'autre chiffre — les 14 millions que je croyais pouvoir donner, suivant la *vox populi* ou les 1 à 2 millions qu'indique Revel — il est bien évident que la question est beaucoup plus ouverte: qu'entend par enfants (moins de 10 ans? moins de 14? moins de 18?), qu'entend par mourir directement de faim? faut-il comprendre ceux qui sont morts du scorbut ou de toute autre maladie due à la malnutrition? Donc, je rends les armes: va pour 1 à 2 millions... «*Eigentlich keine sehr grosse Zahl*», dirait peut-être le banquier qui se trouvait l'autre soir en face de Ziegler! (voir également l'article ci-dessous).

Lisez-vous *Réforme*? Je suis tombé dans le dernier numéro sur un article de Fabrice Lengronne intitulé: «*La Révolu-*

tion en question» — à la suite d'un colloque organisé par la Faculté de théologie d'Aix-en-Provence.

Ecoutez ceci:

«*...une autre conférence, celle de Jean-Marc Berthoud (de Lausanne), faisait frémir. L'extrémisme (qualifié par un des professeurs de la Faculté d'«intégrisme d'extrême-droite») de ses attaques contre la Révolution, contre la démocratie et contre les droits de l'homme (1), montrait à quel point un présupposé politique peut pervertir la lecture d'un événement historique. Sans le mot protestant prononcé plusieurs fois, c'est à Ecône que l'on se serait cru... Le mélange entre cette Révolution et celle d'Octobre montrait la confusion de cette intervention.*

(1) *Les droits de l'homme ne tiennent pas compte des conditions particulières de races, de sexe ou de lieux, a-t-il dit en substance.*» (*Réforme* du samedi 11 mars).

Intéressant, n'est-ce pas? D'autant plus que M. Berthoud préside aux destinées de l'Association des parents d'élèves chrétiens; d'une part il voit dans le français rénové une manœuvre de Moscou; et d'autre part il dénonce l'enseignement de la littérature au gymnase, qui tendrait à saper systématiquement les valeurs occidentales! ■

STATISTIQUES

La marche funèbre des enfants morts dans l'année

(pi) Les chiffres oscillent donc entre 4000 et 40'000 enfants morts de faim par jour (Voir ci-dessus le carnet de JeanLouis Cornuz et la remarque de la rédaction à la suite du même carnet, dans DP 941). Nombreux sont celles et ceux qui citent le second chiffre, sans vraiment savoir d'où il vient, alors que Jean-François Revel, dans *La Connaissance inutile*, défend le premier sans citer ses sources. Disons d'emblée que l'un et l'autre de ces chiffres sont terribles. Ce sont, dans tous les cas, 4000 ou 40'000 enfants morts de trop.

Même s'il est macabre, le sujet mérite développement. Pas seulement pour savoir lequel de ces deux chiffres est le vrai, mais pour cerner des tendances, des évolutions. Car avec les statistiques, on nous transmet des messages: 40'000 par jour, cela représente en effet près de 15 millions par année, ce qui signifierait qu'un mort sur quatre, pour l'ensemble

de la planète, serait un enfant décédant des suites de privation d'aliments. En retenant 4000 par jour, ce ne seraient plus «*que*» un sur quarante...

En fait, et comme on pouvait s'y attendre, aucun des deux chiffres n'est véritablement juste ou faux. La prétendue rumeur que dénonce Revel part d'un chiffre vrai, mais dont l'explication a été déformée. L'UNICEF, fonds des Nations unies pour l'enfance, dont les chiffres ne sont généralement pas contestés, dit en effet dans un communiqué accompagnant son rapport annuel de 1986 *La situation des enfants dans le monde*: «*Les effets combinés des maladies fréquentes et d'un mauvais traitement nutritionnel tuent chaque jour 40'000 enfants dans le monde en développement.*»

Ce chiffre englobe donc maladies, infections et privation d'aliments. L'UNICEF estime que 3'450'000 enfants pourraient être sauvés chaque année grâce à

des campagnes de vaccination. Notons que sur la Terre, qui compte près de 5 milliards d'êtres humains, il meurt environ 50 à 60 millions de personnes par année et que le taux moyen de mortalité (nombre annuel de décès pour 1000 habitants) est de 11‰, avec des différences d'un pays à l'autre, comme nous le verrons plus loin.

Revel trop formaliste

Si certains pèchent par manque de rigueur, Revel peut être accusé d'excès de formalisme. Disons d'abord que malgré un nombre respectable de documents consultés (voir en fin d'article), nous n'avons trouvé nulle part confirmation de son chiffre. Peut-être correspond-il aux décès annoncés comme étant causés directement par la privation d'aliments. Mais des précautions devraient entourer la diffusion de ce chiffre, précautions

que n'ont prises ni Revel, ni Victor Las-serre le citant dernièrement dans *Entre-prise romande*. Situation cocasse, puis-que l'éditorialiste de cet excellent heb-domadaire patronal s'appuyait sur ces chiffres pour dénoncer... la désinfor-mation.

Il est en effet absurde de se limiter aux décès causés *directement* par la priva-tion d'aliments. Cette statistique est tout simplement impossible à tenir et les chiffres qui en découlent ne peuvent être fiables. Comme le précise l'ONU dans son annuaire démographique, les décès sont très souvent constatés par des personnes sans formation médicale. D'autre part, comment déterminer la part de la faim dans un décès classé sous «diarrhée»? Enfin, l'ONU ne connaît pas, dans sa classification des causes de décès, la malnutrition ou la privation d'aliments.

Mortalité infantile

Nous ne pouvons, comme contribution à ce débat, que montrer l'importance de la mortalité infantile dans les pays en développement et la comparer aux chif-fres des pays industrialisés (voir ta-bleau). Dans ceux-ci, 1 à 2% environ des jeunes décèdent avant d'avoir atteint leur quinzième année. Ce chiffre atteint jusqu'à 71,46% au Mali, mais se situe généralement entre 35 et 50% dans la plupart des pays en développement. Les historiens estiment que, chez les hom-mes du Neandertal, la moitié des indivi-dus mouraient avant d'avoir atteint leur vingtième année. Peu de progrès depuis cette époque pour une bonne partie de la

planète... Cette énorme différence entre pays en développement et nations in-dustrialisées ne comptabilise certes pas que des morts de faim, mais dans tous les cas des décès causés par la pauvreté, des conditions d'hygiène insuffisantes, l'absence de soins, la malnutrition, etc. On constatera également l'importance de la mortalité infantile (avant 1 an).

Espérance de vie en hausse

Malgré ces chiffres impressionnants, et même si le nombre de décès augmente en chiffres absolus à cause de l'augmen-tation de population que connaît la pla-nète, le taux de mortalité est en baisse et l'espérance de vie à la naissance en hausse dans pratiquement tous les pays; elle a ainsi passé de 44 à 60 ans entre 1960 et 1985 pour les pays en dévelop-pement et de 70 à 76 ans de 1960 à 1983 pour les pays industrialisés (valeurs moyennes). On en arrive même à la si-tuation où certains pays en développe-ment connaissent un taux de mortalité nettement moins élevé que la moyenne des pays industrialisés. Ainsi les pays d'Asie orientale, sans la Chine et le Ja-pon, ont un taux de mortalité de 7‰, alors qu'il est de 11‰ en Europe occi-dentale. Ce phénomène a son explica-tion: la population de certains pays du tiers monde est jeune et bénéficie d'un important développement des soins, de l'hygiène, etc; au contraire, les popula-tion des pays industrialisés sont vieillis-santes et ne profitent plus guère de pro-grès allongeant leur espérance de vie. Ce renversement est un signe de santé

pour les pays qui en bénéficient. Cet écart va évidemment aller en s'amenui-sant ou la tendance s'inverser à nouveau en fonction de l'évolution du développe-ment des pays et du vieillissement de leur population.

On l'a dit, l'espérance de vie augmente dans presque tous les pays de la planète. On constate cependant une augmenta-tion du taux de mortalité entre 1965 et 1985:

- dans deux pays en développement (Rwanda: +8,1%, Uruguay: +3,2%);
- dans des pays à population vieillis-sante (Royaume-Uni: +3,4%; Israël +7,9%; Suède: +10%; Danemark: +11,9%, Grèce: +12,5%);
- dans plusieurs pays d'Europe de l'Est (Roumanie: +11,1%; Tchécoslovaquie: +18%; Hongrie: +27,2%; Pologne: +28,4%; URSS: +37%; Bulgarie: +39%).

Relevons encore la difficulté à trouver des chiffres fiables; de nombreuses sta-tistiques existent, mais souvent à l'état brut, c'est-à-dire difficilement utilisables pour le profane. Les chiffres pour-tant, lorsqu'ils existent et malgré leur côté rébarbatif, sont un indicateur im-portant de l'état du développement des pays. ■

Bibliographie

- ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *An-nuaire démographique*, New-York, 1986.
 UNICEF, *La Situation des enfants dans le monde*, New-York et Genève, 1986.
 BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le dévelop-pement dans le monde*, Washington, 1984 et 1987.

CONSEIL FÉDÉRAL, *Message concer-nant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement*, in *Feuille fédérale* n° 16, volume II, Berne, 1987.
 ALFRED SAUVY, *La Population*, Presses universitaires de France, collection «Que sais-je?», Pa-riis, 1979.
Grand Quid Illus-tré, Robert Laffont, Paris, 1987.

Mortalité dans quelques pays

Pays (année de référence)	Espérance de vie à la naissance (1982)	Evolution de la mortalité entre 1965 et 1985	Part des décès avant 1 an, par rapport au nombre total de décès	Part des décès avant 15 ans, par rapport au nombre total de décès
Suisse (1985)	79 ans	- 10.0 %	0.86 %	1.42 %
France (1985)	75	- 9.1	1.16	1.74
Japon (1985)	77	- 14.3	1.05	1.9
Pologne (1985)	72	+ 28.4	3.28	4.22
Philippines (1982)	64	- 34.0	19.97	37.6
Pérou (1981)	58	- 34.8	23.19	40.57
Zimbabwe (1982)	56	- 31.6	23.77	36.7
Bolivie (1977)	51	- 29.9	24.55	46.9
Mali (1976)	45	- 25.5	28.96	71.46

Sources: Banque mondiale, ONU

L'efficacité des contraintes

Les manuels d'économie nous enseignent que le marché et la concurrence constituent un système particulièrement efficace car ils permettent de satisfaire la demande des consommateurs au meilleur prix, et ils empêchent les producteurs de réaliser des profits au-delà du bénéfice normal (rémunération du capital investi et du travail de l'entrepreneur).

Leur efficacité tient au fait qu'ils sont très contraignants. Les consommateurs peuvent en effet en tout temps se détourner des biens et des services qui ne leur conviennent pas ou plus, de sorte que les producteurs doivent adapter leur offre. Et les entrepreneurs ne peuvent s'opposer à l'arrivée de nouveaux concurrents dont les produits répondent aux besoins du marché.

Tentatives de réduire les contraintes du système

Cela étant, comment interpréter les décalages plus ou moins manifestes (selon les pays, les marchés, les produits) qu'on observe entre le modèle et la réalité?

Pour l'essentiel, il s'agit toujours de tentatives de réduire les contraintes du système. Tous les moyens sont bons pour y parvenir: réglementations publiques, normes techniques, contrôles administratifs, ententes cartellaires, élimination ou absorption des concurrents, course à l'innovation (réelle ou fictive).

La flexibilité, présentée par la pensée néo-libérale comme moyen pour retrouver le chemin du dynamisme industriel et de la croissance économique, est en fait une tentative supplémentaire pour s'affranchir d'un autre type de contrainte, en l'occurrence celles qui, publiques et privées, réglementent les conditions de travail et protègent les salariés.

De nombreux auteurs ont montré que la flexibilité est un concept pro-

teiforme, qui peut toucher aussi bien les conditions de travail et de rémunération que les compétences professionnelles, l'organisation du travail, l'adaptation des moyens de production aux nouvelles techniques, les dispositions légales et administratives relatives aux impôts, aux charges sociales ou les aides publiques à l'innovation, etc.

Bref, on peut lui faire dire tout et n'importe quoi, étant entendu qu'il s'agit toujours de tentatives de réduire des contraintes.

Humainement, on peut comprendre les dirigeants d'entreprises qui se sentent, ou du moins se disent, à l'étroit dans les habits de la société contemporaine. La question qu'il faut cependant soulever est de savoir si moins de contraintes apportent plus d'efficacité économique.

La réponse est négative. Bernard Brunhes, auteur d'une étude pour le compte de l'OCDE sur la politique de l'emploi en Europe, résume le problème en disant que la contrainte crée la nécessité de planifier alors que la souplesse (la flexibilité) crée le laxisme.

Des pressions aux performances

Les entreprises suédoises ou allemandes «subissent» davantage de contraintes (co-décision des travailleurs, conditions restrictives de licenciement, charges sociales plus élevées) que les firmes anglaises ou américaines. Les premières sont ainsi incitées à organiser leur production de manière particulièrement efficace afin de minimiser les coûts de ces contraintes. Et pour cette raison, elles sont plus performantes que les sociétés anglaises ou américaines.

Même la contrainte fiscale, toujours envisagée chez nous comme un handicap à la compétitivité des entreprises, doit être considérée sous un autre angle. Ainsi, dans le dernier

numéro des *Cahiers de conjoncture* (n° 3, 1988, publication de l'Office fédéral des questions conjoncturelles), on pouvait lire que «lorsqu'on compare les charges fiscales, il importe également de prendre en considération ce que font les pouvoirs publics des recettes fiscales (redistribution, dépenses pour la défense nationale, encouragement de la formation ainsi que de la recherche et du développement, etc). Il est probable que l'on a surestimé chez nous les répercussions de la charge fiscale sur la capacité concurrentielle de la Suède, parce qu'on ne s'est jamais demandé ce que l'Etat suédois offrait en contrepartie. L'idée qu'une entreprise suédoise puisse enlever à l'industrie suisse l'un de ses fleurons (BBC) n'aurait effleuré l'esprit de personne jusqu'à l'été 1987.»

Libéralisme de cuisine

Ces considérations montrent que le libéralisme de cuisine dont on nous rebat les oreilles depuis des années (moins d'Etat, plus de flexibilité) est une dégénérescence d'un modèle dont l'efficacité est d'autant plus grande que les contraintes qu'il impose aux acteurs économiques sont plus importantes.

Les partisans de la lutte contre les cartels l'ont bien compris. Il importait cependant de montrer que le problème est plus général puisqu'il touche en fait à l'ensemble du fonctionnement de l'économie de marché.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

Les sous-titres sont de la rédaction.

Vacances

DP profite des fêtes de Pâques pour prendre quelques jours de vacances. Le prochain numéro paraîtra donc le 6 avril.